

CLASSIFICATION : 3ÈME ROUND, LE SNU RESTE COMBATTIF !!!

Après un cycle de négociations classification abandonné par la direction en 2012 et l'échec de 2014, les négociations d'une nouvelle classification ont repris le 7 septembre. **Le SNU depuis la fusion réclamait cette classification, une classification qui réponde aux enjeux d'un vrai Service Public de l'Emploi et aux intérêts du personnel et des usagers.**

Cette négociation s'ouvre dans un contexte où l'actualité et la rigueur budgétaire annoncée (baisse des dotations et des effectifs ...), ne nous rassurent pas !

DEPUIS 2014, LE SNU REVENDIQUE UN ACCORD PERMETTANT D'ASSURER :

- ◆ Un positionnement avec des règles transparentes qui assure à chacun et chacune de trouver la reconnaissance de ses qualifications, de ses expériences et de ses expertises
- ◆ Une véritable possibilité de recours suite au repositionnement en cas de désaccord
- ◆ Une grille de classification des emplois claire permettant à chaque agent des possibilités de progression et de mobilité professionnelle
- ◆ Un véritable déroulement de carrière garanti à l'ensemble du personnel avec des critères objectifs et opposables prenant en compte les enjeux de l'égalité professionnelle
- ◆ Un budget et un calendrier compatibles avec les enjeux de cette négociation.

A CET EFFET, NOTRE DÉLÉGATION À LA NÉGOCIATION CLASSIFICATION PROPOSE :

- ◆ Plus de transparence et un contre-pouvoir à l'évaluation subjective dans les promotions. Nous revendiquons la création de commissions paritaires permettant d'apporter un éclairage sur des situations personnelles et/ou sociales et de contrebalancer les critères portant sur « la qualité du travail » qui restent trop subjectifs.
- ◆ Une progression de carrière hors filière management pour les conseillers. Nous revendiquons le décloisonnement du métier de conseiller au premier niveau cadre (niveaux E et F) permettant une évolution professionnelle et une reconnaissance des expertises et compétences exercées aux conseillers qui ne souhaitent pas manager.
- ◆ Un budget à la hauteur des enjeux. Nous revendiquons la sécurisation du 0,8% de la masse salariale au seul périmètre des promotions au sens de la CCN et aux mesures contenues dans l'accord de classification.
- ◆ Le respect impératif du statut cadre de l'ensemble des psychologues du travail dès leur embauche. Nous revendiquons l'embauche des psychologues à minima au niveau cadre (niveau F) comme le prévoit leur statut.
- ◆ Une égalité de droit aux agents sous statut public. Nous revendiquons de réelles perspectives d'évolution de carrière dans le respect de leur statut.

Paris le 29 septembre 2017

**AVEC LE SNU, ENSEMBLE,
EXIGEONS
UN ACCORD CLASSIFICATION
SYNONYME DE PROGRÈS SOCIAL !!!!**

@snu.pole.emploi.fsu

@SnuPoleEmploi

www.snutefifsu.fr/pole-emploi

